



ATTESTATION DE DEPLACEMENT EXPLOITANT AGRICOLE

Je soussigné(e) exploitant(e) agricole sur

la commune de

N° de SIRET

Ou N° de PACAGE :

Certifie sur l'honneur que mon déplacement est lié à l'Article 4 du décret du 29 octobre 2020 portant sur la réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre le COVID 19 :

- Déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle
- Déplacement nécessaire pour les besoins de l'exploitation agricole

Ces activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail.

Cette attestation est valable jusqu'à la fin des mesures de confinement soit le 1 er décembre 2020 imposées dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire de lutte contre le COVID 19.

Fait pour valoir ce qui de droit

Signature

Attestation certifiée par la Préfecture de l'Ardèche